

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI

VILLE  
de  
**MARCOING**



Tél: 03 27 82 23 00

**ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la commune de Marcoing

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2 et L 2212-4,

Considérant les conditions climatiques et les risques de dégradation du terrain de football situé Rue Parmentier,

Considérant que ces circonstances imposent que soient prescrites des mesures conservatoires des lieux,

**Arrêté n° 2024-16**  
**VOIRIE**

**Article 1 :** L'accès et l'utilisation du terrain municipal de football (terrain d'honneur et terrain d'entraînement) sont interdits du lundi 19 au vendredi 23 février 2024 inclus.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis à :

⇒ Monsieur le Président de l'Association Sportive de Marcoing

Fait à Marcoing, le 16 février 2024.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.